



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 29 mars 2024

Ouverture des télédéclarations PAC pour les aides surfaciques à partir du 1^{er} avril

À compter du 1^{er} avril et jusqu'au 15 mai 2024 inclus, les agriculteurs pourront télédéclarer les demandes d'aides liées aux surfaces (dossier PAC) sur le site telepac : www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Afin d'accompagner au mieux les exploitants agricoles, une assistance téléphonique nationale telepac est mise en place au 0 800 221 371 (appel gratuit).

La DDT de l'Aveyron accompagne aussi les exploitants au 05.65.73.51.61 tous les jours (hors week-end et jours fériés) de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, du mardi 2 avril au mercredi 15 mai 2024.

L'accueil habituel est maintenu sur les autres sujets ci-dessous :

Aides animales :

- Ligne téléphonique spécifique pour la prise de rendez-vous pour la télédéclaration des aides bovines : 05.65.73.51.71, accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.
- Ligne téléphonique habituelle pour les questions réglementaires liées aux aides animales : 05.65.73.51.70, accessible les lundis et mardis de 14h00 à 16h30.

Droits à paiement de base (DPB) : demandes de transfert et de dotations par la réserve

- Ligne téléphonique habituelle : 05.65.73.51.60, accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 jusqu'au 15 mai 2024.

Contact presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr



Accueil usagers :

- Pour les nouveaux demandeurs PAC, concernant l'attribution d'un numéro PACAGE et d'un code telepac, ligne téléphonique : 05.65.73.51.30, accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 jusqu'au 15 mai 2024.

Les agriculteurs peuvent aussi s'adresser aux différents organismes de services référencés en Aveyron qui les accompagneront dans la réalisation de leur dossier PAC.

Dans le cadre du droit à l'erreur, l'accès à la modification de déclaration est désormais possible jusqu'au 20 septembre via telepac, sans pénalité financière.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

